

Inde. De ce total, quelque 5.26 millions ont été versés par l'entremise du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés agissant comme le principal coordonnateur de l'activité de secours connexes des Nations Unies. Avec cet argent, l'UNICEF, l'OMS et l'organisation du Programme mondial de l'alimentation ont acheté et distribué des matériaux servant à construire des abris, des fournitures et des aliments, selon les besoins prioritaires des réfugiés, tels qu'établis par le personnel de secours du sous-continent.

Le Canada a donné de la graine de colza et du blé comme denrées alimentaires pour les réfugiés. Les autorités chargées d'établir les besoins prioritaires ont été consultées quant à l'opportunité de fournir d'autres denrées alimentaires. Ils ont indiqué qu'on n'avait pas besoin d'autres denrées que le Canada pourrait actuellement fournir.

D'autres versements totalisant 3.575 millions de dollars ont été rendus possibles grâce à l'entremise d'organismes canadiens bénévoles qui dirigent des programmes de secours dans la région. Parmi ces organismes, mentionnons le Combined Appeal for Pakistani Relief, un certain nombre de groupements religieux, CARE et le Canadian Save the Children Fund.

Un versement de \$600,000 de la part de la Croix-Rouge canadienne permet d'assurer des services médicaux qui répondent à des besoins urgents, en collaboration avec la Croix-Rouge internationale.

D'autres paiements prélevés sur les 22 millions de dollars que le Canada a accepté de fournir seront effectués à la lumière des priorités qui seront établies au cours des semaines à venir. Le gouvernement annoncera ces paiements en temps opportun.

En plus des 22 millions de dollars d'aide aux réfugiés en Inde, le Canada a aussi fourni 7 millions de dollars sous forme de livraisons de blé destiné à la population du Bengale oriental. Une partie de ce blé est encore stockée à Singapour, mais sera expédiée dès que les installations portuaires le permettront.

L'honorable M. Phillips: Honorables sénateurs, auriez-vous l'obligeance de me permettre de poser une question au leader du gouvernement? L'ai-je bien entendu dire qu'on n'avait pas besoin d'autres denrées dans le cadre du programme de secours au Pakistan?

L'honorable M. Martin: J'ai dit que les autorités chargées d'établir les besoins prioritaires ont été consultées quant à l'opportunité de fournir d'autres denrées alimentaires. Elles ont indiqué que les autres denrées dont le Canada pourrait disposer à l'heure actuelle ne sont pas nécessaires.

L'honorable M. Phillips: Merci beaucoup.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, comme nous en sommes à la période des questions, y a-t-il d'autres questions?

LES MESURES LÉGISLATIVES

CONSULTATION ENTRE LES LEADERS À LA CHAMBRE—QUESTION ET RÉPONSE

L'hon. J. Campbell Haig: Honorables sénateurs, j'ai signifié au leader du gouvernement mon intention de poser la question suivante:

[L'honorable M. Martin.]

Pour éviter que se répète ce qui s'est produit récemment en ce qui concerne le projet de loi de l'impôt sur le revenu et le projet de loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, le leader du gouvernement (l'hon. M. Martin) jugerait-il opportun d'inviter les leaders à la Chambre de l'autre endroit à conférer avec un comité du Sénat, afin que, désormais, nous n'ayons pas à examiner à la hâte et sans leur accorder apparemment toute l'attention voulue, les mesures législatives importantes qui nous parviennent?

Je sais que le problème s'est déjà posé, et il faudrait y trouver une solution immédiate.

L'honorable Paul Martin: Le sénateur Haig a eu l'amabilité de me donner plus tôt, aujourd'hui, un préavis de cette question. En réponse, je dirais qu'il serait souhaitable, à mon sens, de prendre les dispositions nécessaires pour tenir des consultations de ce genre. Je me propose donc, de prendre ces dispositions.

L'honorable M. Haig: Je vous remercie.

IMMIGRATION

DÉTENTION SANS POSSIBILITÉ DE CONSULTER UN AVOCAT—QUESTION

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Je ne tenterai même pas de prononcer correctement les noms des personnes en cause. Déjà le sénateur Fournier (de Lanaudière) prétend qu'il comprend difficilement mon accent des Maritimes, ce serait encore pire si j'essayais de prononcer un nom étranger. Quoiqu'il en soit, j'ai lu récemment dans la presse et vu à la télévision une foule de choses concernant un certain individu qui était censé être espion pour le compte de la Russie d'abord, puis de la CIA et qui cherchait asile politique au Canada. Je donne ces détails dans le dessein de renseigner les honorables sénateurs.

• (2010)

Voici ma question: est-ce l'usage courant d'emprisonner quelqu'un pendant trois ou quatre mois sans qu'il puisse consulter un avocat? D'après ce que j'ai vu dans les journaux et à la télévision, j'ai l'impression que cette personne a été emprisonnée sans recours à un avocat. Le leader du gouvernement sait ce que je pense parfois des avocats.

L'honorable M. Martin: Tout à fait ce que nous pensons des dentistes.

L'honorable M. Phillips: Qu'ils peuvent avoir leur utilité. Je voudrais savoir si c'est l'usage courant en matière d'immigration.

L'honorable M. Martin: Je ne suis pas du tout au courant de cette affaire. On n'a pas donné le nom de la personne.

L'honorable M. Phillips: Puis-je essayer d'aider le leader du gouvernement? Je suis toujours disposé à essayer de l'aider. La personne s'appelle Leebag Montifiore. Ce nom dit-il quelque chose au leader du gouvernement?

L'honorable M. Martin: Non.

L'honorable M. Langlois: Ce n'est pas un nom français.

L'honorable M. Phillips: Le nom est maintenant consigné au compte rendu.